

Fiche signalétique

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT

SE1191

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	:	SE1191
Nom chimique	:	Non disponible
Utilisations	:	caoutchouc
Informations sur le fabricant/importateur/distributeur	:	Momentive Amer Seal. 260 Hudson River Road Waterford NY 12188
Personne à contacter	:	commercial.services@momentive.com
Téléphone	:	Informations générales +1-800-295-2392
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	:	
Fournisseur	:	CHEMTREC 1-800-424-9300

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	Contient de l'octaméthylcyclotétrasiloxane qui peut causer, selon des données provenant d'études sur des animaux, des effets sur laCONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.
Mesures de précaution	:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver abondamment après usage.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	:	Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
Peau	:	Provoque une irritation cutanée.
Yeux	:	Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	:	Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.
Peau : Aucune donnée spécifique.
Yeux : Aucune donnée spécifique.
Conditions médicales aggravées par une surexposition : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.
Voir Information toxicologique (section 11)

- Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Le produit non polymérisé est irritant pour les yeux, la peau et le système respiratoire Génère l'acide acétique pendant le durcissement.

3. Information sur les composants

- Substance/préparation** : Mélange
Nom chimique : Non disponible

Ingrédients dangereux	Numéro CAS	% en poids
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	0.1 - 1

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour plus d'informations de la LCRMD, voir la Section 15.

4. Premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Transporter la personne incommodée à l'air frais. S'il ne

respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection du personnel de premiers soins** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de la mousse résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée (brouillard). Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Non utilisables** : jet d'eau. Aucun connu.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Des mesures à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air (oxygène) ont montré que de petites quantités de formaldéhyde sont formées due à une dégradation oxydative. Aucune donnée spécifique.

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les pompiers doivent utiliser un appareil respiratoire autonome, à pression positive, homologué par le NIOSH/MSHA et muni d'une masque complet et ils doivent porter un vêtement protecteur complet.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Méthodes de nettoyage

Petit déversement

- : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement

- : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Élimination par une entreprise

autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
- Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune norme d'exposition attribuée.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

- Mesures techniques** :
- Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.
- Mesures d'hygiène** :
- Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail. Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire

- :
- Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. En cas d'exposition supérieure aux limites permises ou d'irritation des voies respiratoires, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH/MSHA. Dans des situations exceptionnelles ou des situations d'urgence, il peut être nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air. Les appareils de protection respiratoire doivent être fournis conformément à la réglementation de l'OSHA (voir 29 CFR 1910.134).

Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Mains

- :
- Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer

- de façon précise le délai de sécurité des gants.
- Yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques. Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables. Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physico-chimiques

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect

- État physique** : Pâte
- Couleur** : incolore.
- Odeur** : Acide acétique.
- Seuil de l'odeur** : Non disponible
- pH** : Non applicable.
- Point de fusion/point de congélation** : Non applicable.
- Point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition** : Non applicable.
- Point d'éclair** : > 94 °C (Estimé.) Le point d'éclair du produit est supérieur à 93,3 °C (200 °F) pendant l'essai ; aucun point d'éclair effectif > 93,3 °C n'a été déterminé.
- Vitesse d'évaporation** : 1

Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non disponible
Durée de combustion	:	Non disponible
Vitesse de combustion	:	Non disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité et d'explosibilité	:	Seuil minimal: Non disponible Seuil maximal: Non disponible
Pression de vapeur	:	Non disponible
Densité de vapeur	:	Non disponible
Densité relative	:	1.05
Densité	:	1.050 g/cm ³
Solubilité(s)	:	Soluble dans la toluène
Solubilité dans l'eau	:	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Non disponible
Température de décomposition	:	Non disponible
Viscosité	:	Dynamique: Non disponible Cinématique: > 20.5 mm ² /s @ 40 °C

Autres informations

Aucune information additionnelle.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable.Le produit est stable.
Conditions à éviter	:	Aucune donnée spécifique.Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	:	Aucune donnée spécifique.Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Risque de réactions dangereuses	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques**Toxicité aiguë**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Octamethylcyclotetrasiloxane	DL50 Orale	Rat	4,800 mg/kg OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë (administration orale))	-
	CL50 Inhalation	Rat	> 12.1 mg/l	4 h
	CL50 Inhalation	Rat	36 mg/l OCDE Ligne directrice	4 h

			403	
	DL50 Cutané	Rat	> 2,400 mg/kg OCDE Ligne directrice 402	-

Conclusion/Résumé : Non disponible

Toxicité chronique

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Octamethylcyclotetrasiloxane				
	NOAEC Inhalation	Rat	150 mg/kg OECD 453	24 mois
Remarques:	NOAEC			
	NOAEL Cutané	Lapin	> 1 mg/kg OECD 410	3 semaines
Remarques:	NOAEL			

Conclusion/Résumé : Non disponible

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Données toxicologiques du produit	Peau - Irritant moyen OCDE Ligne directrice 404 (Irritation aiguë, administrati on cutanée/Brû lures)	Lapin			-
Remarques:	Classification selon les résultats de l'étude d'un produit similaire				
	yeux - Faiblement irritant OCDE Ligne directrice 405 (Irritation aiguë des yeux /Brûlures)	Lapin			-
Remarques:	Classification selon les résultats de l'étude d'un produit similaire				
Octamethylcyclotetrasiloxane	Peau OCDE Ligne directrice 404 (Irritation aiguë, administrati on cutanée/Brû lures)	Rat			-

Remarques:	Irritation nulle pour la peau.				
	yeux OCDE Ligne directrice 405 (Irritation aiguë des yeux /Brûlures)	Lapin			-
Remarques:	Non irritant pour les yeux.				

Conclusion/Résumé

Peau	:	Irritant moyen
Yeux	:	Faiblement irritant
Respiratoire	:	Non disponible

Sensibilisation

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Octamethylcyclotetrasiloxane	-	cobaye	Non sensibilisant OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

Conclusion/Résumé

Peau	:	Non disponible
Respiratoire	:	Non disponible

Cancérogénicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Octamethylcyclotetrasiloxane	Inhalation - OECD 453	Rat - Femelle	150 mg/kg	24 mois
Remarques:	NOAEC			
	Inhalation - OECD 453	Rat - Mâle	> 700 mg/kg	24 mois
Remarques:	NOAEC			

Conclusion/Résumé : Non disponible

Mutagénicité

Nom du produit/composant	Test	Expérience	Résultat
Octamethylcyclotetrasiloxane	Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)	In vitro	Négatif
	Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476)	In vitro	Négatif
	Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)	In vivo	Négatif

Conclusion/Résumé : Non disponible

Téatogénicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Octamethylcyclotetrasiloxane	- Inhalation OCDE Ligne	Lapin	500 mg/kg	18 jours

	directrice 414			
Remarques:	NOAEL			
	- Inhalation OCDE Ligne directrice 414	Lapin	300 mg/kg	18 jours
Remarques:	NOAEL maternité			

Conclusion/Résumé : Non disponible

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
Octamethylcyclotetrasiloxane	-	-	-	Rat	Inhalation: 300 mg/kg OECD 416	-
Remarques:	NOAEL parents					
	-	-	-	Rat	Inhalation: 300 mg/kg OECD 416	-
Remarques:	NOAEL F1					

Conclusion/Résumé : Non disponible

Autres informations

Octamethylcyclotetrasiloxane (D4) Ingestion: Rodents given large doses via oral gavage of octamethylcyclotetrasiloxane (1600mg/kg/day, 14 days), developed increased liver weights relative to unexposed control animals due to hepatocellular hyperplasia (increased number of liver cells which appear normal) as well as hypertrophy (increased cell size). Inhalation: In inhalation studies, laboratory rodents exposed to octamethylcyclotetrasiloxane (300 ppm five days/week, 90 days) developed increased liver weights in female animals relative to unexposed control animals. When the exposure was stopped, liver weights returned to normal. Microscopic examination of the liver cells did not show any evidence of pathology. This response in rats, which does not affect the animal's health, is well-documented and widely recognized. It is related to an increase of liver enzymes that metabolize and eliminate a material from the body. The increased liver weight reverses even while the D4 exposure continues. The finding is not adverse, but is considered a natural adaptive change in rats, and does not represent a hazard to humans. Inhalation studies utilizing laboratory rabbits and guinea pigs showed no effect on liver weights. Inhalation exposures typical of industrial usage (5-10 ppm) showed no toxic effects in rodents. Range-finding reproductive studies were conducted (whole body inhalation, 70 days prior to mating, through mating, gestation and lactation), with D4. Rats were exposed to 70 and 700 ppm. In the 700 ppm group, there was a statistically significant reduction in mean litter size and in implantation sites. No D4 related clinical signs were observed in the pups and no exposure-related pathological findings were found. Interim results from a two-generation reproductive study in rats exposed to 500 and 700 ppm D4 (whole body inhalation, 70 days prior to mating, through mating, gestation and lactation) resulted in a statistically significant decrease in live mean litter size as well as extended periods of off-spring delivery (dystocia). These results were not observed at the 70 and 300 ppm dosing levels. Extensive additional research has demonstrated that the mode by which D4 acts in rats is different than in humans, and therefore, these findings do not indicate that D4 represents a hazard for humans. A two-year, combined chronic/carcinogenicity study, during which rats were exposed to D4 by inhalation, data showed a statistically significant increase in a benign uterine tumor in female rats exposed at the highest level--a level much higher than the low levels that consumers or workers may encounter. An expert panel of independent scientists who have reviewed the results of this research concur that the finding seen in the two-year study occurred through a biological pathway that is specific to the rat and is not relevant to humans. Therefore, this observed effect does not indicate a potential health hazard to humans. In developmental toxicity studies, rats and rabbits were exposed to D4 at concentrations up to 700 ppm and 500 ppm, respectively. No teratogenic effects (birth defects) were observed in either study.

SECTION 12: Informations écotoxicologiques

Toxicité

Écotoxicité en milieu aquatique

Conclusion/Résumé : Non disponible

Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Octamethylcyclotetrasil oxane	310 Ready Biodegradability - CO ₂ in Sealed Vessels (Headspace Test)	3.7 % - 29 d		Boues activées
Remarques:	Non facilement biodégradable.			

Conclusion/Résumé : Non disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié. Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout

contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Le produit n'est pas une marchandise dangereuse selon les législations nationales et internationales sur les marchandises dangereuses.

15. Informations réglementaires

Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

SIMDUT (Canada) : Classe D-2A: Substance ayant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Substance ayant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun requis.

Inventaire du Canada : Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances). (Quantité limitée)

Réglementations Internationales

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composés sont listés ou exemptés.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composés sont listés ou exemptés.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composés sont listés ou exemptés.
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composés sont listés ou exemptés. **Inventaire du Japon**: Indéterminé.
Inventaire de Corée: Tous les composés sont listés ou exemptés.
Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : Contient de l'octaméthylcyclotétrasiloxane qui peut causer, selon des données provenant d'études sur des animaux, des effets sur la
CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Hazardous Material Information System III (États-Unis) :

Santé	1
--------------	---

Inflammabilité	1
Risques physiques	0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en oeuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868. Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Date d'impression : 03/30/2016
Date d'édition : 09/11/2015
Date de publication précédente : 03/23/2015
Version : 1.2
Élaborée par : Gestion responsable des produits

Avis au lecteur

Unless otherwise specified in section 1, Momentive Products are intended for industrial application only. They are not intended for specific medical applications, neither for long-lasting (> 30 days) implantation into the human body, injected or directly ingested, nor for the manufacture of multiple usable contraceptives. Conserver hors de la portée des enfants.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.